

COMITE REGIONAL DE LA  
MEDITERRANEE ORIENTALE

EM/RC16A/Min.3  
21 septembre 1966

Seizième Session

ORIGINAL : ANGLAIS

SOUS-COMITE A

PROCES-VERBAL

DE LA TROISIEME SEANCE

Tenue au "State Bank Building", à Karachi  
le mercredi 21 septembre 1966 à 9 h. 10

PRESIDENT : Dr M. S. Haque (Pakistan)

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Coopération avec d'autres Organisations et Institutions: Exposés et rapports des Représentants et Observateurs des Organisations et Institutions	4
2. Résolutions présentant un intérêt pour la Région, adoptées par la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif lors de ses trente-septième et trente-huitième sessions	6
3. Questions diverses	7

Représentants des Etats Membres

Gouvernement

CHYPRE

ETHIOPIE

FRANCE

IRAN

IRAK

JORDANIE

LIBYE

PAKISTAN

ARABIE SAOUDITE

SOMALIE

SOUDAN

SYRIE

TUNISIE

REPUBLIQUE ARABE UNIE

ROYAUME-UNI

YEMEN

Représentant, Suppléant ou Conseiller

Dr V. Vassilopoulos

S. E. Ato Yohannes Tseghe

Médecin-Colonel Carrère

Dr H. Morshed

Dr C. Mofidi

Dr A. Arif

Dr T. Karadchi

Dr I. Hidjazi

Dr A. Abdulhadi

Dr M. S. Haque

Dr M. K. Afridi

Dr Z. Khan

Dr S. A. Mallick

Dr M. Ahmed

Dr A. M. Khan

Dr S. Mahfuz Ali

Dr A. Pervez

Dr S. M. H. Bokhari

Dr G. H. K. Niazi

Dr M. Hasan

Dr H. Rahman

Dr Z. H. Khan

Dr S. B. Agha

Dr S. A. K. M. Hafizur Rahman

Dr Z. Rahman

Dr A.Q.B. Rahman

Dr A. S. El Tabba'a

M. Adan Farah Abrar

Dr M. Hamza

Dr D. E. Chatty

Dr A. R. Farah

Dr M. T. Hachicha

Dr M. A. W. Shukri

Dr H. M. El Kadi

Dr C. R. Jones

M. A. H. Shukani

Organisation mondiale de la Santé

Secrétaire du Sous-Comité  
(ex-officio)

Dr A. H. Taba, Directeur régional

Représentant du Directeur général

Dr P. Dorolle, Directeur général adjoint

Représentants des Organisations des Nations Unies

PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT

M. K. Kitatani

FONDS DES NATIONS UNIES POUR  
L'ENFANCE (FISE)

M. G. S. Dillon

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX  
DES NATIONS UNIES POUR LES  
REFUGIES DE PALESTINE (UNRWA)

Dr M. Sharif

Représentants et Observateurs d'Organisations internationales, intergouvernementales  
et non gouvernementales

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE  
PROPHYLAXIE DE LA CECITE

Professeur M. A. Shah

Représentant

COMITE INTERNATIONAL DE MEDECINE  
ET DE PHARMACIE MILITAIRES

Médecin-Général S.A.-Mian  
Lt. Col. B. Hussein

Représentant  
Représentant

CONSEIL INTERNATIONAL DES  
INFIRMIERES

Mlle F. Munshi

Représentante

FEDERATION INTERNATIONALE DENTAIRE

Dr H. R. Shah

Représentant

FEDERATION INTERNATIONALE DE  
GYNECOLOGIE ET D'OBSTETRIQUE

Dr A. S. Choudhuri

Représentant

CENTRE INTERNATIONAL D'ENSEIGNEMENT  
DE LA STATISTIQUE

M. Faiz El Khuri

Observateur

LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX-  
ROUGE

Médecin-Général S. A. Mian  
Lt. Col. B. Hussein

Représentant  
Représentant

ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE

Dr H. R. Khan

Représentant

1. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS; EXPOSES ET RAPPORTS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS : Point 6 de l'ordre du jour (document EM/RC16A/9)(suite)

Le PRESIDENT, reprenant la discussion au point atteint à la séance précédente demande si un autre représentant ou observateur désire faire une déclaration.

M. EL KHURI, du Centre international d'Enseignement de la Statistique s'associe aux remerciements adressés par les orateurs précédents au Gouvernement du Pakistan pour son hospitalité. Il a été frappé par le remarquable rapport du Directeur régional, où l'accent qui convient est porté sur l'enseignement et la formation professionnelle en matière de statistiques, tout comme sur l'importance des statistiques démographiques et sanitaires. De grands progrès ont été réalisés dans la Région en ce qui concerne les services nationaux de statistiques, mais on n'a pas encore suffisamment de données sûres pour pouvoir les utiliser dans la planification. Cela tient en partie à la pénurie de personnel qualifié. Une grande importance est donnée à la formation professionnelle dans le Centre qu'il représente. Au cours des quatorze dernières années, 576 candidats y ont été formés dont plus de 20% avaient été envoyés par l'OMS. On ne les a pas perdus de vue après leur sortie du Centre, afin de voir ce qu'il en était advenu, et l'on a même constaté qu'environ la moitié d'entre eux étaient restés dans la branche statistique.

Tout en s'occupant de la formation professionnelle, le Centre essaie également de renforcer les services nationaux de statistiques de la Région, en aidant les pays à élaborer leurs propres programmes de formation statistique. Des centres nationaux de formation ont été créés en Jordanie, en Libye, en Arabie Saoudite, en Syrie et en Tunisie, celui d'Arabie Saoudite étant rattaché au Ministère de l'Economie nationale.

Au Centre, on estime maintenant le moment venu de cesser les activités de formation à la statistique élémentaire. En conséquence, à partir du 1er octobre 1967, l'on s'efforcera de renforcer les statistiques nationales, tout d'abord en effectuant des visites dans les divers pays en vue d'y donner des avis et ensuite en organisant des cours spécialisés. Cette nouvelle politique est appuyée par le Directeur régional qui a par ailleurs fourni

sous de multiples aspects une assistance considérable au Centre. Pour les cours spécialisés, deux conditions sont exigées des candidats: ils doivent être employés dans leur propre pays à des activités statistiques et avoir été formés sur place. Bien que les critères de sélection soient stricts, M. El Khuri espère que de bons candidats se présenteront. Le Centre sera ouvert à tous les pays de la Région et espère bénéficier de l'aide de l'OMS.

L'orateur exprime sa gratitude pour l'aide fournie par le Directeur régional. L'OMS a accordé au Centre un très grand nombre de bourses d'études et le Conseiller régional pour les statistiques est venu régulièrement donner au Centre des conférences et des conseils.

Le Professeur ALI SHAH, de l'Association internationale de Prophylaxie de la Cécité, félicite le Président et les Vice-Présidents pour leur élection. Il note avec plaisir qu'un nombre important de projets entrepris par l'OMS dans la Région ont trait à la prophylaxie de la cécité, et son Association espère bien continuer à coopérer avec l'OMS à cet égard. Malheureusement, certains projets ont été ajournés ou laissés en attente mais peut-être feront-ils l'objet d'un nouvel examen par la Subdivision du Programme. Il importe de se pencher sur la toxoplasmose et diverses autres affections.

Le Dr KHAN, de l'Association médicale mondiale, remercie le Sous-Comité de l'avoir invité à participer à ses réunions. L'Association qu'il représente compte 107 membres et ses objectifs sont, comme ceux de l'OMS, d'atténuer les souffrances de l'humanité et d'améliorer la santé. Les associations nationales membres de l'Association médicale mondiale travaillent en étroite collaboration avec les Gouvernements de leurs pays tout comme l'Association coopère étroitement avec l'OMS. Il espère que cette entente se poursuivra dans l'avenir.

Le Dr CHOUDHURI, de la Fédération internationale de Gynécologie et d'Obstétrique, souligne les taux élevés de mortalité maternelle et infantile enregistrés dans la Région. A son avis, les causes en sont autres que celles qui entrent en jeu dans les pays d'Occident, et il suggère qu'un groupe d'experts se réunisse pour les examiner et discuter des voies et moyens susceptibles de réduire la mortalité. Il présente au Président et aux Vices-Présidents ses félicitations pour leur élection.

Mlle MUNSHI, du Conseil international des Infirmières, remercie le Comité de lui avoir permis de suivre la Session. Le Conseil international des Infirmières qui a été fondé en 1899 est une fédération des associations nationales d'infirmières et vise à servir l'intérêt commun à toutes les infirmières, c'est-à-dire les soins aux malades. Ce Conseil comprend 63 membres de 63 pays.

Aucun autre orateur ne se présentant, le PRESIDENT invite le Sous-Comité à étudier le projet de résolution ci-après:

"Le Sous-Comité,

Ayant entendu avec intérêt les exposés et rapports des représentants et observateurs des diverses Organisations et Institutions;

Ayant étudié le rapport du Département de la Santé de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine;

Notant avec satisfaction l'oeuvre remarquable accomplie dans les domaines afférents à la santé,

1. REMERCIE l'UNRWA pour la prestation continue de services indispensables aux réfugiés de Palestine;
2. EXPRIME sa gratitude pour la coopération soutenue qui existe entre les Organisations internationales.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

2. RESOLUTIONS PRESENTANT UN INTERET POUR LA REGION, ADOPTEES PAR LA DIX-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE, ET PAR LE CONSEIL EXECUTIF LORS DE SES TRENTE-SEPTIEME ET TRENTE-HUITIEME SESSIONS: Point 8 de l'ordre du jour (document EM/RC16/8)

Le DIRECTEUR REGIONAL, présentant ce point de l'ordre du jour, déclare qu'il convient d'y apporter quelques commentaires. Il appelle l'attention du Sous-Comité sur les statuts de la Fondation Dr A. T. Shousha, qui ont été à l'origine proposés par le Comité régional. Le Comité chargé de cette Fondation compte plusieurs membres de la Région. La résolution concernant les activités que l'OMS pourrait inscrire à son programme au sujet des aspects sanitaires de la situation démographique mondiale, revêt une importance considérable pour deux pays de la Région. Enfin, il serait bon que les pays prêtent une grande attention à la résolution concernant les rapports des Comités d'experts et

selon laquelle les Etats Membres devraient veiller à donner une large diffusion aux recommandations formulées par ces Comités en les référant à un tableau national d'experts, ou de toute autre manière, afin d'assurer la meilleure application possible de ces recommandations dans le contexte du développement de leur programme national de santé.

Aucun commentaire n'étant formulé, le PRESIDENT invite le Sous-Comité à examiner le projet de résolution ci-après:

"Le Sous-Comité,

Ayant examiné le document présenté par le Directeur régional et attirant l'attention sur les résolutions d'intérêt régional adoptées par la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif lors de ses trente-septième et trente-huitième sessions,

PREND NOTE de ces résolutions."

Le projet de résolution est adopté.

3. QUESTIONS DIVERSES : Point 13 de l'ordre du jour

(a) Le DIRECTEUR REGIONAL, présentant ce point de l'ordre du jour, déclare que l'une des tâches du Sous-Comité consiste à choisir le thème des Discussions techniques de la réunion de 1968. Ce thème est généralement longtemps choisi à l'avance pour que le Bureau régional puisse préparer la documentation nécessaire. Le Dr Taba suggère de choisir "l'Intégration des campagnes de masse dans les activités des services sanitaires nationaux de base", car ce sujet a fait l'objet d'un intérêt manifeste.

Le PRESIDENT, prenant la parole en qualité de Représentant du Pakistan, déclare que ce thème est très important. Les opinions sont assez divergentes sur la question de savoir si l'infrastructure sanitaire devrait précéder ou suivre les campagnes de masse, l'une des objections à la première solution étant que la mise en place de l'infrastructure nécessite de longs délais. Il regrette que l'on ne puisse traiter de cette question avant 1968.

Le Dr ABDULHADI (Libye) reconnaît que le thème proposé par le Directeur régional présente un grand intérêt pour la Région, mais pense qu'il en est un autre, non moins intéressant, qui mérite d'être considéré: "Le Contrôle de la

qualité des préparations pharmaceutiques". Les problèmes posés par le contrôle de la qualité sont difficiles à résoudre et les discussions techniques pourraient contribuer à les éclairer.

Le DIRECTEUR REGIONAL déclare qu'il importe de bien faire la distinction entre les thèmes des Discussions techniques et les Questions techniques, sur lesquelles le Bureau régional prépare des documents pour les sessions du Sous-Comité. A cette dernière catégorie appartiennent les documents préparés sur l'éradication du paludisme et de la variole pour la présente session. Les Discussions techniques reposent en général sur une documentation plus complète. Peut-être serait-il souhaitable de traiter du contrôle de la qualité d'abord en tant que question technique.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait observer que la question du contrôle de la qualité des préparations pharmaceutiques a été envisagée par le Conseil exécutif comme thème des Discussions techniques de l'Assemblée, mais on a estimé que seuls pouvaient entrer en ligne de compte à cet effet les thèmes à la discussion desquels tous les participants ou au moins la forte majorité d'entre eux pouvaient prendre part. Le contrôle de la qualité présentant de nombreux caractères extrêmement techniques ne satisfait donc pas à ce critère.

Le Dr ABDULHADI (Libye) retire sa proposition devant l'explication du Directeur régional et les commentaires du Directeur général adjoint. Il espère qu'à la prochaine réunion du Sous-Comité il y aura un document technique sur le contrôle de la qualité des préparations pharmaceutiques.

Aucun autre commentaire n'étant formulé, le PRESIDENT donne lecture du projet de résolution ci-après:

"Le Sous-Comité,

DECIDE d'adopter le thème énoncé ci-après pour les Discussions techniques de sa session de 1968: "Intégration de campagnes de masse dans les services sanitaires nationaux de base".

Le projet de résolution est adopté.



## (b) REPRESENTANT DU SOUS-COMITE A

Le DIRECTEUR REGIONAL déclare que conformément à l'article 47 du Règlement intérieur, le Sous-Comité doit désigner un participant pour l'harmonisation de son rapport avec celui du Sous-Comité B.

M. ABRAR (Somalie) propose que le Sous-Comité soit représenté par le Dr Afridi.

Aucun autre nom n'étant avancé, le PRESIDENT présente le projet de résolution suivant:

"Le Sous-Comité,

Vu l'article 47 du Règlement intérieur,

DECIDE de désigner le Dr M. K. Afridi (Pakistan) pour représenter le Sous-Comité A, chaque fois que cela sera nécessaire aux fins d'application de l'article 47 du Règlement intérieur."

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

## (c) LIEU DE REUNION DU SOUS-COMITE A en 1968

Le DIRECTEUR REGIONAL déclare qu'en 1967 le Sous-Comité se réunira en Iran et qu'il convient de décider d'un lieu de réunion pour 1968. Etant donné qu'en 1967, il se réunira pour la quatrième fois de suite hors du Bureau régional d'Alexandrie, le Directeur régional pense qu'il serait souhaitable de tenir la session de 1968 à Alexandrie pour des raisons de convenance et aussi pour que les Représentants puissent prendre contact avec le personnel du Bureau régional.

Le Dr VASSILOPOULOS (Chypre) parlant au nom de son Gouvernement, invite le Sous-Comité à tenir sa session de 1968 à Chypre.

M. ABRAR (Somalie) pense que l'on avait déjà décidé l'an dernier que la session de 1968 aurait lieu à Mogadiscio, et en fait, son Gouvernement effectue déjà des préparatifs sur la foi de cette supposition.

Le DIRECTEUR REGIONAL pense qu'il y a eu un malentendu à ce sujet. Il est vrai que la Somalie a formulé cette invitation mais elle l'a retirée par la suite à la demande de la Délégation de ce pays, et aucune résolution n'a été passée.

M. ABRAR (Somalie) déclare que sa délégation a retiré son invitation pour la session de 1967 afin de faire place à celle de l'Iran. Cependant, il avait compris que l'invitation était acceptée pour 1968.

Le Dr VASSILOPOULOS (Chypre) devant cette discussion, retire l'invitation de son Gouvernement pour 1968, mais propose que le Sous-Comité se réunisse à Chypre en 1969.

M. ABRAR (Somalie) espère que puisque le Représentant de Chypre a retiré son invitation pour 1968 le Sous-Comité sera d'accord pour accepter celle de son Gouvernement à se réunir en Somalie en 1968.

Le PRESIDENT soumet le projet de résolution ci-après au Sous-Comité:

"Le Sous-Comité,

ACCEPTE avec gratitude l'invitation du Gouvernement de la Somalie à tenir en 1968 la réunion du Sous-Comité A de la Dix-Huitième Session du Comité régional de la Méditerranée orientale en Somalie;

ACCEPTE EN OUTRE l'invitation du Gouvernement de Chypre à tenir en 1969 la réunion du Sous-Comité A de la Dix-Neuvième session du Comité régional de la Méditerranée orientale à Chypre et l'en remercie".

Le projet de résolution est adopté.

Le Dr ABDULHADI (Libye) demande des précisions sur la procédure d'élection du Directeur régional. Le Sous-Comité n'a pas été informé des résultats exacts du scrutin.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT déclare que l'élection s'est déroulée conformément à la résolution WHA7.33 et à l'article 28 du Règlement intérieur. Le résultat de l'élection a été annoncé par le Directeur général mais il comprend bien que le Comité souhaite voir les résultats proclamés avec indication de tous les détails prévus au paragraphe 12 des "Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret". Il suggèrera sans tarder au Directeur général de donner ces détails aux Etats Membres dans la communication confirmant les télégrammes envoyés la veille.

La séance est levée à 10 h. 15